

Arrêté 2025-PG-079
Arrêté complémentaire portant nomination de correcteurs
de l'examen d'avancement au grade de
technicien principal de 2^{ème} classe (toutes spécialités) session 2025

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1358 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves de concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté 2024-PG-068 portant ouverture d'un examen d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe (toutes spécialités) session 2025,

Vu l'arrêté 2025-PG-028 portant nomination des correcteurs et des surveillants de l'examen d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe (toutes spécialités) session 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Mme Marie-Céline TYSSIER et M. Philippe SAUGER sont désignés en qualité de correcteurs spécialisés pour les épreuves d'admissibilité, en complément des correcteurs spécialisés désignés par l'arrêté 2025-PG-028 portant nomination des correcteurs et des surveillants de l'examen d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe (toutes spécialités) session 2025.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et affiché dans les locaux du Centre de Gestion. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Luisant, le 9 ~~septembre~~ 2025

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : - 9 SEP. 2025
et de la publication le :

- 9 SEP. 2025

Par délégation,
La directrice générale des services

Gabrielle BARRETT-JACQUET

Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir
Maison des Communes
9, rue Jean Perrin - 28600 Luisant
Tél. : 02 37 91 43 40 • Courriel : contact@cdg28.fr

cdg28.fr

